

Focus :

La cohésion économique sociale et territoriale : avenir de la politique de cohésion.

Le rapport produit par la commission européenne a un double objectif : faire en sorte que l'Union européenne trouve une issue à la crise et qu'elle parvienne à réduire sa consommation de carbone.

Ce pari ambitieux est au cœur de la stratégie Europe 2020 et de la politique de cohésion initiée par l'UE au service « **d'une croissance intelligente viable et solidaire** ».

Depuis sa mise en place la politique de cohésion génère croissance et développement en Europe. Pour autant les effets désastreux de la crise et le besoin constant de faire face aux défis de l'innovation appelle à une réforme de cette politique. L'objectif est de lier politique de cohésion et stratégie UE 2020 afin d'obtenir des résultats concrets dans la réduction des écarts de développement entre les régions.

> Valeur ajoutée de la politique de cohésion

Il faut d'emblée rehausser la valeur ajoutée de la politique de cohésion qui a été longtemps accusée d'éparpiller ses ressources et de produire des effets limités... Pour répondre à ce déficit structurel la politique de cohésion doit se fixer de grandes orientations avec pour objectif principal la refonte de ses affectations budgétaires.

> La consolidation de la planification stratégique par : un cadre commun sous la bannière d'Europe 2020, un partenariat pour le développement et l'investissement qui concernerait pour l'essentiel la politique de cohésion, des programmes opérationnels qui « transposeraient le contenu des documents stratégiques en priorités concrètes d'investissement », un débat politique au sein des institutions et par la concentration des ressources nationales et celles de l'Union sur un petit nombre de priorités.

> Accroître les performances par un jeu de conditions et d'incitations en : réformant le principe d'additionnalité et en le rattachant au processus de surveillance économique mis en place au niveau de l'Union mais aussi en améliorant les performances et les résultats avec des objectifs et des indicateurs clairs, des évaluations ex ante ou encore des études d'impact.

> Soutenir l'utilisation de nouveaux instruments financiers en clarifiant les règles de financements et en étendant de champ d'action et l'éventail des instruments d'ingénierie (englober de nouvelles activités). On peut canaliser le soutien financier général vers les entreprises.

> **Renforcer la gouvernance par une plus grande cohésion territoriale.** Un programme urbain est souhaitable pour définir plus clairement les ressources financières disponibles et donner les moyens aux élus locaux d'être actifs dans le développement de la stratégie urbaine. Des stratégies macro régionales seront mises en place à cet effet.

> **Consolider les partenariats européens, nationaux, régionaux, locaux,** afin de renforcer le système de gouvernance. Dans ce cadre il est nécessaire d'accorder une place plus importante au développement local de cette politique.

> **Rationaliser et simplifier les modes opératoires** en améliorant la gestion, le contrôle et la discipline financière ou en réduisant les contraintes administratives.

> **L'organisation de la politique de cohésion doit être révisée.** Les régions et les Etats membres pourront bénéficier de cette politique. Elles obtiendraient une aide différenciée en fonction de leur développement économique. Un système simplifié comprenant une nouvelle catégorie intermédiaire de régions pourrait remplacer le système actuel de suppression et d'instauration progressives de l'aide. L'union doit faire connaître les volumes de financement. Le fonds de cohésion devra d'avantage s'aligner sur la stratégie européenne pour l'emploi, l'objectif principal étant de dynamiser la dimension territoriale.